



AFFICHE DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie (salle des mariages) **le mardi 16 avril 2024 à 19h30** en *session ordinaire*.

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2024
 1. Fourniture et pose de stationnements vélos par la communauté de communes : convention d'occupation du domaine public
 2. Avenant n°1 à la convention avec la communauté de communes relative au service d'instruction des actes d'urbanisme
 3. Médiathèque : demande de subventions auprès de la DRAC
 4. Aide à l'installation d'un professionnel de santé

Questions et informations diverses

Fait à FONTAINE ETOUPEFOUR, le 08/04/2024

Le Maire
Bernard ENAULT